

**RAPPORT DE LA CNAPE**  
**ACCOMPAGNER & ACCUEILLIR LES MINEURS NON**  
**ACCOMPAGNÉS AU REGARD DE LEURS BESOINS**

**Face à l'afflux massif de mineurs non accompagnés (MNA), la France est confrontée à une véritable crise humanitaire. Afin de répondre à l'urgence de la situation et garantir aux MNA des conditions d'accompagnement et d'accueil respectueuses des droits de l'enfant, la CNAPE formule une série de préconisations.**

Le nombre de MNA accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance est passé de 4 000 en 2012 à 14 000 en 2017, confiés aux services de l'ASE par décisions judiciaires<sup>1</sup>. Selon les estimations de l'Assemblée des Départements de France, fin 2017, ont été accueillis au total 25 000 jeunes se déclarant mineurs.

Aujourd'hui, il existe autant de politiques en direction des MNA qu'il y a de départements. Cela introduit, de fait, une iniquité de réponses.

On ne saurait se satisfaire d'une protection de l'enfance au rabais pour ce public, ni de refus de scolarisation ou de formation par manque de places, ni d'un accès restreints ou d'un exercice des droits aléatoire. Des conditions d'accueil et d'accompagnement dignes devraient être une exigence pour les pouvoirs publics et pour l'Etat.

La CNAPE porte avec conviction que les MNA sont avant tout des enfants et des adolescents qui doivent être protégés, notamment au titre de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990.

C'est pourquoi, en partant de l'expérience de terrain des associations adhérentes, la fédération a formulé 13 préconisations afin de répondre aux besoins des MNA.

Pour la CNAPE, il est nécessaire de relever ce défi sur tous les aspects et à tous les niveaux. La question des MNA ne peut plus être pensée à la marge des politiques publiques nationales, mais dans une réflexion plus large et globale incluant les niveaux européen et international. L'enfance et la jeunesse doivent s'inscrire dans un projet de société fondé sur le respect des droits de l'enfant que l'Etat se doit de défendre.

**CONTACT**

**Marie-Charlotte**  
**Lanniée**

Responsable de la  
communication

01 45 83 07 00

mc.lannieee@cnape.fr

**À PROPOS DE LA CNAPE**

Depuis 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales.

<sup>1</sup> Sources : Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA (ministère de la Justice)